



Déclaration Environnementale complète 2026

(Données 2025)



DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

A. LE PROFIL DE NOTRE SOCIÉTÉ

L'entreprise de Graphisme & Lettrage est créée en juillet 1988 par Bruno Schmitz. En 1998, aidé par son épouse, il s'implante dans le zoning industriel de Biron, à Ciney, dans des bâtiments neufs et étend ses activités à l'impression digitale. La société SCHMITZ Digital Printing est fondée en 2003. Aujourd'hui, l'entreprise emploie une vingtaine de personnes (15,95 équivalents temps plein en 2025) et exploite un parc machine moderne et innovant sur un site de 3 805,5 m². Toutes les activités de l'entreprise sont couvertes par la déclaration de classe 3 octroyée le 26/06/2023 (valable jusqu'au 26/06/2033).

La société SCHMITZ Digital Printing SRL a pour objet tous les travaux et services se rapportant directement ou indirectement à l'imprimerie, au graphisme et au lettrage, dans son bâtiment de Ciney (Allée des Artisans, 3). Son activité principale est concentrée, depuis plus de 35 ans, dans le secteur de l'impression digitale grand et très grand formats : revêtement de véhicules (camion, tram, bus...), bâches publicitaires ou événementielles (pour cinémas, bâtiments en rénovation...), vitrines publicitaires, décoration (magasins, musées...). La pose de lettrage, de panneaux, d'enseigne, de totem et de signalétique est effectuée par notre équipe de routage et de placement.

B. DESCRIPTION DE NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME)

Bien avant la mise en place du SME, notre démarche environnementale était communiquée sous le nom « Green Attitude ». La création de ce logo et son insertion dans tous nos médias informaient déjà nos clients, fournisseurs et collaborateurs de notre vision environnementale. L'enregistrement EMAS est venu consacrer cette démarche. Elle nous permet de faire évoluer la culture de l'entreprise et de ses employés par leur implication au quotidien, d'innover et d'anticiper l'évolution du marché, pour être un exemple dans notre secteur en matière de développement durable, de responsabilité sociale des entreprises et, plus particulièrement, de gestion de l'environnement.

Notre Système de Management Environnemental est applicable à l'ensemble des activités de SCHMITZ Digital Printing, sans exclusion. Il a été mis en place sur la base de la méthodologie EMAS Easy, particulièrement bien adaptée à notre type d'entreprise, et structuré conformément à la norme ISO 14001:2015 et au règlement EMAS (CE) n° 1221/2009. Il définit le contexte de

l'organisation, les parties intéressées, les risques et opportunités, les responsabilités, les objectifs, les moyens, les actions environnementales, les besoins et formations, ainsi que le contrôle et la communication nécessaires. Grâce à l'Eco-Team et à l'implication de la Direction, chaque employé est associé à la démarche via les guides de bonnes pratiques, son « permis de conduire » (précisant son rôle et sa responsabilité) et les contrôles réguliers de la bonne exécution du SME.

L'analyse environnementale initiale s'appuie sur des éco-cartes qui mettent en évidence nos aspects et impacts environnementaux, et sur la méthode FLIPO (Flux, Législation, Impact, Pratiques, Opinion).

Chaque zone « à risque » est identifiée. Le recueil de la législation, la veille légale, les audits internes, les quick-checks, l'évaluation de la conformité, la revue de direction annuelle, le suivi des performances par tableaux de bord et l'agenda des échéances environnementales complètent les informations relevées et permettent une gestion proactive des objectifs à atteindre.

En 2026, l'ensemble de notre documentation a fait l'objet d'une révision et d'une formalisation complètes, incluant l'actualisation de l'analyse des aspects (ajout de l'autoconsommation photovoltaïque et de l'empreinte carbone, en cohérence avec l'amendement « climat » de l'ISO 14001) et la reconstruction du programme d'objectifs pour le cycle 2026-2028.

Nom société : SCHMITZ Digital Printing SRL	
Personne de contact : Bruno Schmitz	
Adresse : Allée des Artisans, 3 – 5590 Ciney	
Tél. : 083 21 62 58	Fax. : 083 21 62 58
E-mail : info@schmitz.be	Site Internet : www.schmitz.be
Code NACE : 18.120	TVA : BE 0860 879 750
Nombre d'employés (ETP) : 15,95	Surface : 3805,5 m²
Activités : Imprimerie, graphisme, lettrage Impression digitale grand et très grand format	



DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

C. NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Dans le souci de préserver l'environnement pour les générations futures, la Direction de SCHMITZ Digital Printing SRL, ainsi que chacun de ses collaborateurs, s'engagent, au-delà de la législation en vigueur, à respecter l'ensemble de nos obligations de conformité, à protéger l'environnement et prévenir la pollution, et à améliorer en continu notre système de management et nos performances environnementales, mesurées par les indicateurs publiés chaque année dans la présente déclaration.

Cet engagement se décline en dix axes prioritaires :

1. Maîtriser nos émissions atmosphériques et la qualité de l'air

Réduire les émissions de composés organiques volatils issues des encres UV et latex, des vernis et des produits de nettoyage ; poursuivre la substitution des procédés les plus émissifs (les encres à base solvant ont été totalement supprimées) ; garantir des conditions de travail préservant la santé de nos équipes.

2. Gérer rigoureusement l'énergie

Améliorer la performance énergétique du bâtiment, réduire les consommations à la base, sensibiliser le personnel et choisir les équipements selon leur profil énergétique.

3. Privilégier les énergies renouvelables

Maximiser l'autoconsommation de notre production photovoltaïque et privilégier les fournisseurs d'électricité d'origine renouvelable.

4. Contribuer à l'atténuation du changement climatique et nous y adapter

Mesurer et réduire notre empreinte carbone, optimiser le regroupement des commandes et les itinéraires de livraison et de pose, et anticiper les effets du changement climatique sur nos ateliers et nos chantiers.

5. Réduire le gaspillage à la source

Améliorer la gestion des matières et réduire le taux de chute, optimiser le stock pour diminuer les transports, exploiter nos systèmes d'information pour le regroupement par matière.

6. Gérer et trier les déchets

Améliorer le tri sélectif et le compactage, pérenniser des filières de recyclage ou de réutilisation, diminuer les déchets par de meilleures pratiques et assurer un stockage conforme de nos déchets dangereux.

7. Choisir nos matières et nos fournisseurs selon leur impact environnemental

Favoriser les encres à faible teneur en COV, les produits sans PVC, les supports certifiés, biodégradables, recyclés ou recyclables, et intégrer des critères environnementaux dans la sélection de nos fournisseurs.

8. Éco-concevoir nos produits et accompagner leur fin de vie

Développer l'éco-conception au niveau des matières, des produits, des processus et du conseil au client, et proposer des solutions de reprise et de valorisation pour nos produits à courte durée de vie.

9. Maîtriser nos nuisances et nos risques

Limiter le bruit de nos machines, prévenir les pollutions accidentelles et accroître l'information, la signalisation et la prévention parmi et avec les travailleurs.

10. Impliquer, contrôler et dialoguer

Donner à chaque collaborateur les moyens de participer activement au système, vérifier régulièrement la mise en œuvre des moyens nécessaires, et entretenir un dialogue permanent et transparent avec nos clients, fournisseurs, travailleurs, autorités, riverains et le public.

Pour l'équipe SCHMITZ Digital Printing SRL,
Véronique SCHMITZ - Bruno SCHMITZ



CINEY, LE 30 JUIN 2026
Bruno SCHMITZ



DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

D. NOTRE MÉTIER ET SES ASPECTS SIGNIFICATIFS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

L'analyse environnementale initiale avait permis de dégager les principaux aspects environnementaux à améliorer et de définir une politique plus rigoureuse. Les aspects significatifs sont essentiellement liés à l'activité d'impression digitale grand format. Ils sont identifiés via la méthode FLIPO (Flux, Législation, Impact, Pratiques, Opinion) et traités lorsqu'ils atteignent un quota défini. Ils comprennent :

1. Les émissions de composés organiques volatils générées en interne par les encres UV, les encres latex et les vernis, susceptibles d'affecter la santé du personnel et la qualité de l'air rejeté.
2. La courte durée de vie de la plupart de nos produits grand format (bâches en PVC et panneaux de PVC rigide) : une part importante de notre production a une durée de vie de quelques semaines, ce qui engendre des déchets chez nos clients (aspect environnemental indirect majeur, traité par nos objectifs d'éco-conception et de reprise en fin de vie).
3. La production et le stockage de déchets dangereux (encres et vernis principalement).
4. Le transport lié à l'approvisionnement des matières premières et à la livraison des produits finis, via des transporteurs externes et nos camionnettes internes — principal contributeur à notre empreinte carbone.
5. La consommation électrique liée aux machines de production et à l'éclairage, et la consommation de gaz pour le chauffage de nos bâtiments.
6. Le bruit généré par les machines de production, en interne comme vis-à-vis du voisinage.
7. La production de déchets de classe 2, majoritairement composée de plexi, de mégnétique, de double face de vinyle (backing) et de tout-venant.
8. La consommation d'eau, strictement domestique (aucun rejet industriel), et l'usage des sols, notre site n'ayant pas d'impact identifié sur la biodiversité.

E. ACTIONS ET INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES RÉALISÉES EN 2025

1. **Première année pleine de production et d'autoconsommation de photovoltaïque.** Nos 321 panneaux ont produit 130 950 kWh sur l'année complète. Le photovoltaïque couvre désormais 51,0 % de notre consommation électrique totale, avec un taux d'autoconsommation de 40,6 % ; le surplus a été réinjecté sur le réseau.
2. **Suppression totale des encres à base solvant.** Plus aucune encre solvant n'a été achetée ni utilisée. La production s'est reportée sur les encres UV et latex, et le passage à un nettoyage manuel des têtes d'impression a fortement réduit notre consommation d'encre UV (-51 %).
3. **Optimisation du chauffage et de la flotte.** Le remplacement de la troisième chaudière, un réglage à 19 °C et la sensibilisation du personnel ont permis de réduire la consommation de gaz (-5,5 %) malgré un hiver légèrement plus rigoureux. Le renouvellement des véhicules (remplacement du Ducato par un Boxer, retrait du Doblo, remplacement de véhicules de société thermiques par des véhicules électriques en 2024) a fait baisser la consommation de gasoil de 17 %.
4. **Extension de l'automatisation.** Le planning de pose et de montage a été relié à notre ERP et déployé depuis le 1er mars 2025, prolongeant l'automatisation déjà en place sur les devis, la facturation et le traitement des fichiers, pour de nouveaux gains de temps et une réduction de l'empreinte environnementale.
5. **Filières de recyclage.** Notre parc s'établit à 19 filières via 9 repreneurs, dont 3 nouveaux repreneurs identifiés sur l'exercice, dans une logique de sécurisation et de circularité de nos flux.
6. **Refonte complète du système de management.** L'ensemble de notre documentation (contexte, parties intéressées, risques et opportunités, obligations de conformité, analyse FLIPO) a été révisé et un nouveau programme d'objectifs 2026-2028 a été construit, chaque objectif étant doté d'une référence de départ, d'une cible chiffrée, d'un responsable et d'un indicateur.
7. **Sensibilisation continue.** L'intranet centralise l'ensemble des données, procédures et informations EMAS, relayées par des newsletters internes. Nous sensibilisons également nos clients, par newsletters, à l'éco-conception de nos produits et à l'automatisation des commandes.



OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX 2026-2028

Notre nouveau programme fixe 19 objectifs mesurables, chacun assorti d'une référence de départ, d'une cible chiffrée, d'une échéance, d'un responsable et d'un indicateur. Il élargit notre démarche à des thèmes désormais pleinement intégrés : climat, composés organiques volatils, bruit, eau et biodiversité.

ÉNERGIE ET CLIMAT

- Réduire l'intensité énergétique de la production (de 1,05 à 0,90 kWh/m² produit d'ici 2028).
- Porter le taux d'autoconsommation photovoltaïque à 50 % et la couverture photovoltaïque de notre électricité à 60 %, notamment via l'installation d'une batterie de stockage.
- Réduire notre empreinte carbone de 79,24 à 75 t éq CO₂ d'ici 2028.
- Sécuriser l'alimentation électrique des machines de production et adapter le site aux épisodes de forte chaleur.

MATIÈRES ET ÉCO-CONCEPTION

- Maintenir le taux de chute de matière à 20 % maximum, grâce à l'amalgame automatisé des fichiers et à l'optimisation des impositions.
- Développer une offre de produits éco-conçus et mettre en place une filière de reprise de nos produits en fin de vie.
- Intégrer des critères environnementaux (teneur en COV, matière recyclée, absence de PVC, recyclabilité) à la sélection de nos matières et de nos fournisseurs.

DÉCHETS

- Porter le taux de valorisation de nos déchets à 70 %.
- Ouvrir de nouvelles filières de valorisation, sécuriser nos flux les plus volumineux et optimiser les zones temporaires de tri.

AIR, BRUIT, EAU ET SOLS

- Caractériser et maîtriser nos émissions de composés organiques volatils.
- Actualiser la mesure du bruit en limite de propriété sur le parc machines actuel.
- Maintenir la consommation d'eau au niveau domestique actuel (≤ 4 m³/ETP).
- Ne pas augmenter l'imperméabilisation du site et étudier une action de végétalisation.

ORGANISATION, PERSONNEL ET SYSTÈME

- Réduire les reproductions grâce au suivi ERP.
- Renforcer la participation active du personnel via un dispositif structuré de remontée d'idées.
- Doubler les compétences environnementales critiques et maintenir un système de management à jour, cohérent et documenté.

COMMERCIAL

- Valoriser notre enregistrement EMAS et répondre aux exigences carbone croissantes de nos clients.

Bilan de clôture du cycle 2023-2025

Le cycle précédent est clôturé avec, sur 14 objectifs : 9 atteints, 3 partiellement atteints, 1 abandonné et 1 non évalué. Parmi les résultats marquants : le taux de chute de matière a été ramené de 25 % à 20 % ; la protection électrique des appareils de bureau a atteint 86 % pour une cible de 80 % ; trois nouvelles filières de recyclage ont été identifiées ; et le classeur EMAS/ISO 14001 ainsi que la veille légale ont été tenus à jour. Les cibles insuffisamment mesurables du cycle précédent (notamment sur le photovoltaïque et l'éco-conception) ont été redéfinies de façon chiffrée dans le programme 2026-2028.



FLUX DE NOS CONSOMMATIONS

Données brutes de nos consommations utilisées pour établir nos indicateurs (voir page suivante)

	2021	2022	2023	2024	2025
FLUX ENTRANTS					
ENERGIE					
Consommation d'électricité produite en kW/h				48349,51	53168,69
Consommation d'électricité du réseau en kW/h	103289	95282	93722	56323	51095,08
Consommation d'électricité totale en kW/h	103289	95282	93722	104672,51	104263,77
Conso. gasoil des véhicules en L	19683,49	21300,95	16967,42	12015	9974,57
Conso. électrique des véhicules en kW/h (Extérieur)				2522,59	2706,00
Conso. électrique des véhicules en kW/h (Interne via nos bornes)				7725,56	8813,45
Gaz (chauffage) en M³	11128,7879	8620,66667	6220,75	6841	6464
EAU (sur base des factures) en M³	62	62	62	71	65,863
MATIERES PREMIERES					
Total produits "dangereux" (chimiques) en Litres	705	319,25	434,75	427	254
DECHETS (en Kilos)					
Encres et solvants non chlorés (20 01 27 / 20 01 13)	301,53	301,53	301,53	225,38	175
TOTAL des déchets	26709,03	23653,53	22738,89	23371,06	19763,15
TOTAL des déchets recyclés	17347	17820	15730,5	14449,72	12478,11
FLUX SORTANTS					
ENERGIE					
Production d'électricité en kW/h				103026,42	130949,95
Exportation d'électricité produite en kW/h				32435,83	77781,26
Part de la conso. photovolt. dans la conso. totale d'électricité (en %)				46,19	50,99
Taux d'autoconsommation de la production photovolt. (en %)				46,93	40,60

Énergie renouvelable

L'année 2025 est notre première année complète de production d'énergie renouvelable. Nos 321 panneaux photovoltaïques, équipés d'une application de suivi de la production, de l'autoconsommation et de la réinjection, ont produit 130 950 kWh (contre 103 026 kWh sur 9,5 mois en 2024).

Nous en avons autoconsommé 53 169 kWh, soit un taux d'autoconsommation de 40,6 %, et réinjecté 77 781 kWh sur le réseau. Le photovoltaïque couvre désormais 51,0 % de notre consommation électrique totale, contre 46,4 % l'année précédente.

Notre consommation d'électricité prélevée sur le réseau recule de 9,3 %, à 51 095 kWh. La consommation électrique totale (réseau + autoconsommation) s'établit à 104 264 kWh : sa hausse apparente par rapport à 2024 s'explique intégralement par le passage à un comptage sur année pleine de l'autoconsommation photovoltaïque, et non par une augmentation réelle de nos besoins.

Nos objectifs 2026-2028 visent à porter l'autoconsommation à 50 % et la couverture photovoltaïque à 60 %, notamment par l'installation d'une batterie de stockage qui permettra de déplacer nos consommations vers les heures de production.



INDICATEURS ET SUIVI DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Rapport des indicateurs de consommation par rapport au chiffre d'affaires et/ou au m² produits

							Evolution
		2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025
ENERGIE	consommation d'électricité en kWh/CA en €	0,04446	0,03912	0,03490	0,03910	0,03688	-5,66%
	Consommation électrique en kWh/m² produits	1,04752	1,12705	1,08062	1,18590	1,08516	-8,50%
	gasoil en l/CA en €	0,00847	0,00874	0,00632	0,00485	0,00385	-20,45%
	gaz en M³/ CA en €	0,00479	0,00354	0,00232	0,00276	0,00250	-9,46%
EAU	consommation d'eau en M³/CA en €	0,0000267	0,0000255	0,0000231	0,0000286	0,0000255	-11,11%
	consommation d'eau en M³/ETP	2,80289	2,99083	3,65782	4,13031	4,12934	-0,02%
EMISSIONS (CORRIGE)	émission CO² en kg/CA en €	0,05000	0,04808	0,03958	0,04987	0,04171	-16,36%
DECHETS	poids total des déchets en kg/CA en €	0,01150	0,00971	0,00847	0,00943	0,00764	-18,97%
DECHETS RECYCLES	poids total des déchets recyclés en Kg/CA en €	0,00747	0,00732	0,00586	0,00583	0,00482	-17,26%
DECHETS ENCRE UV/SOLVANTS	Poids des déchets d'encre UV/solvants Kg/m² produits	0,00306	0,00357	0,00348	0,00276	0,00199	-27,84%
	Poids des déchets d'encre UV/solvants Kg/CA	0,00013	0,00012	0,00011	0,00009	0,00007	-25,60%
PRODUITS DANGEREUX	En l/m² produits	0,00715	0,00378	0,00501	0,00522	0,00289	-44,72%
	en l/CA en €	0,00030	0,00013	0,00016	0,00017	0,00010	-43,00%

Chiffre d'affaire	2323388,5	2435895,53	2685610,62	2479576	2587801,56
Equivalents Temps Plein	22,12	20,73	16,95	17,19	15,95

Surface bâtie	1273,5 m²
Surface totale imperméabilisée	2577 m²
Surface totale respectueuse de la nature sur le site	1312,1 m²
Surface totale du terrain	3805,5 m²

(avec parking en dalle gazon perméable)

Afin d'évaluer notre performance environnementale et de contrôler nos progrès vers nos objectifs, nous collectons nos données lors de contrôles périodiques prédéfinis : annuellement auprès des fournisseurs, mensuellement via nos factures et via les relevés de nos compteurs, désormais alimentés par les flux automatisés de notre ERP et de notre facturation, sans réencodage. Ces données sont intégrées à un tableau de bord qui met notre empreinte environnementale en relation avec nos indicateurs de productivité (chiffre d'affaires, nombre d'employés, m² produits). Une ligne de calcul automatique de l'écart d'un mois à l'autre a été ajoutée afin de détecter rapidement toute anomalie.

Faits marquants de l'exercice 2025. L'activité est en hausse (chiffre d'affaires de 2 587 802 €, soit +4,4 % ; superficie livrée de 87 960 m², soit +7,6 %) et la quasi-totalité de nos intensités de consommation sont orientées à la baisse :

- **Gasoil** : 9975 L en baisse de 17%, gasoil en L/CA, en baisse de 20,45 %.
- **Gaz** : 6 464 m³, en baisse de 5,5 % malgré un hiver légèrement plus rigoureux. Gaz en m³/CA en baisse de 9,46%.
- **Eau** : 65,9 m³, soit 4,13 m³/ETP (-0,02 %), légèrement au dessus de notre cible de 4 m³/ETP.
- **Bilan carbone** : 79,26 t eq CO₂, en baisse de 11,5 %. (p. 19)
- **Déchets** : 19 763 kg au total (-15,4 %), avec un taux de valorisation en hausse à 63,1 % ; déchets dangereux à 444 kg (-6,2 %).
- **Matières premières** : 47 882 kg au total (-1,6 %), la consommation suivant les commandes de nos clients.



INDICATEURS ET SUIVI DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

POUR LE BILAN ENVIRONNEMENTAL 2025 NOUS CONTINUONS À AFFINER LE CALCUL DE NOS PERFORMANCES :

1. Suivi de la performance énergétique

Les consommations mensuelles d'électricité, de gaz, d'eau et d'air comprimé sont reportées dans notre tableau de bord. L'écart entre les valeurs de référence et les valeurs relevées est analysé pour déceler toute anomalie.

2. Suivi de l'utilisation de matière

Notre ERP, dédié à l'impression grand format, établit des offres de prix précises grâce à des moteurs de prix configurés avec nos processus de production et nos matières premières. Interconnecté à nos autres programmes (vente en ligne, facturation, traitement et amalgame de fichiers), il nous permet de mieux planifier le regroupement par matière et d'améliorer la gestion de la production et du stock.

3. Suivi de la production et de la prise en charge des déchets

Les rapports annuels d'enlèvement de nos prestataires (PVC, carton, plastiques, déchets dangereux) permettent une comparaison de notre production. Un reporting sur notre production et détention de déchets dangereux est réalisé et transmis annuellement aux autorités, conformément à la législation environnementale wallonne.

4. Evaluation des influences de l'entreprise

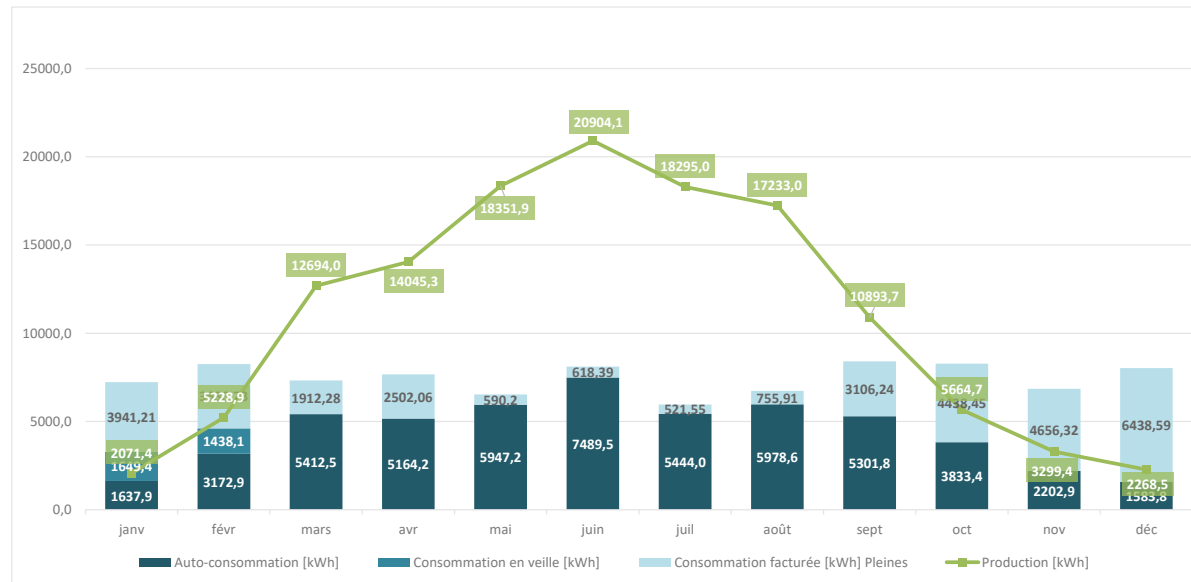
Nous observons les changements de pratiques de nos clients : participation à la récupération de nos déchets, quantification des retours de supports à courte durée de vie, choix et types de commande, et façon d'assumer et de propager leur responsabilité environnementale.

5. Empreinte carbone (simplifiée)

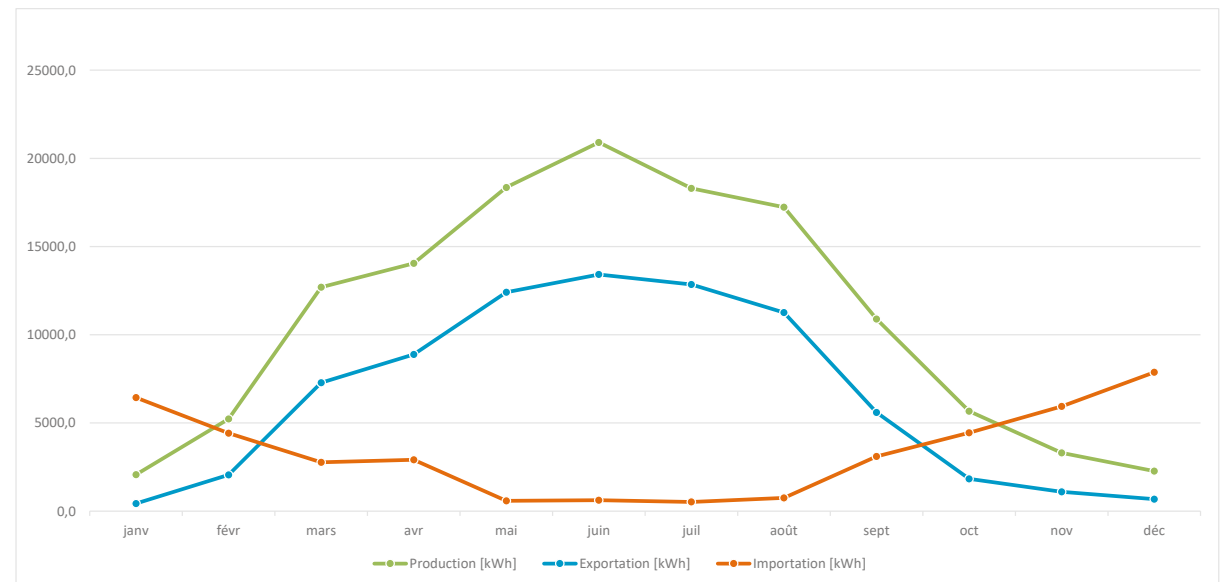
L'empreinte carbone de nos activités représente notre participation au changement climatique. Notre impact direct réside dans la consommation électrique, les déplacements domicile-travail du personnel et les véhicules de l'entreprise. Notre bilan carbone 2025 s'établit à 79,26 t éq CO₂ ; il sert désormais de référence de départ à notre objectif climat, qui vise 75 t éq CO₂ à l'horizon 2028.



Électricité consommée (Auto-consommée et importée) et produite

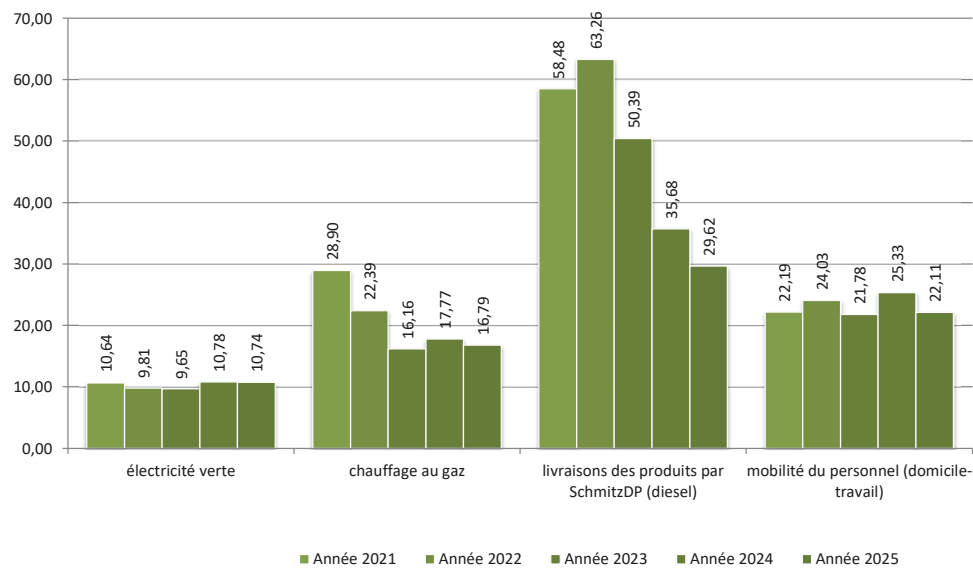


Électricité produite, exportée et importée



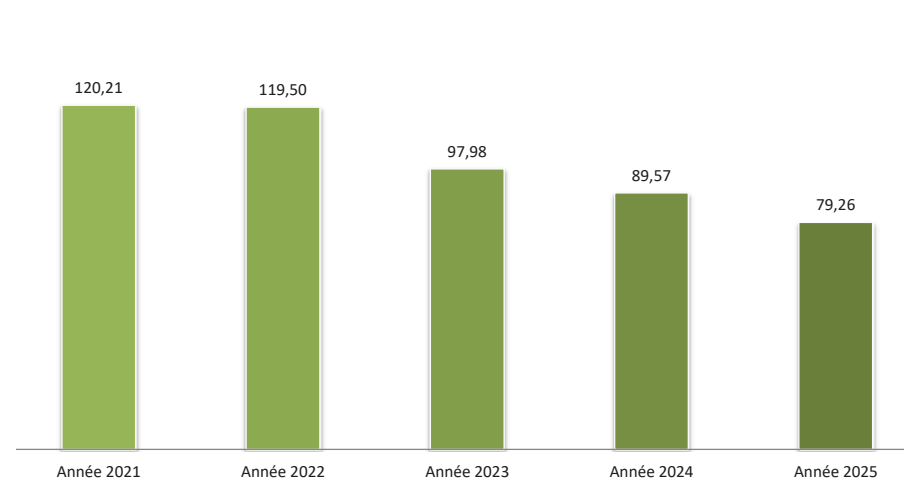


Emissions de gaz à effet de serre en t eq CO₂

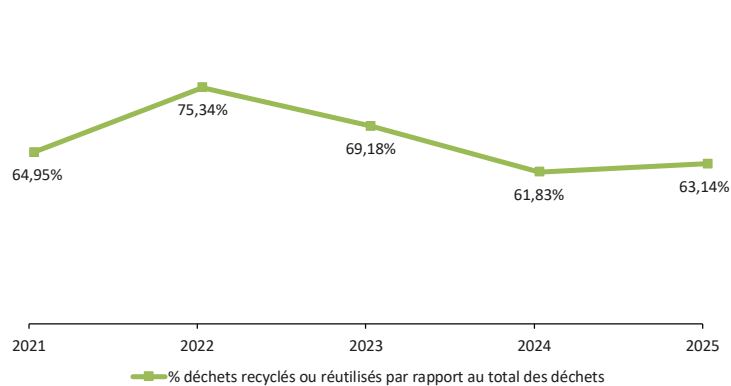


Pour calculer les émissions générées par une activité et exprimer ses émissions en kg de CO₂, Nous utilisons des facteurs de conversion simplifié. La source de ces facteurs est « Ademe ». Exemple: combustion d'1 litre de diesel = 2,97 kg CO₂ (0,81 eqC x 44/12 pour obtenir les eqCO₂)

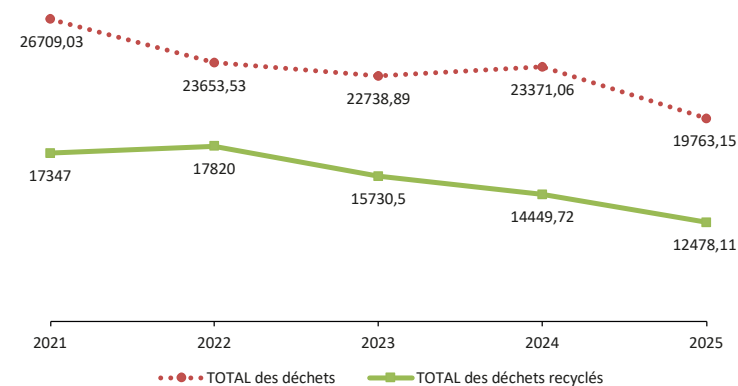
Bilan carbone en t eq CO₂



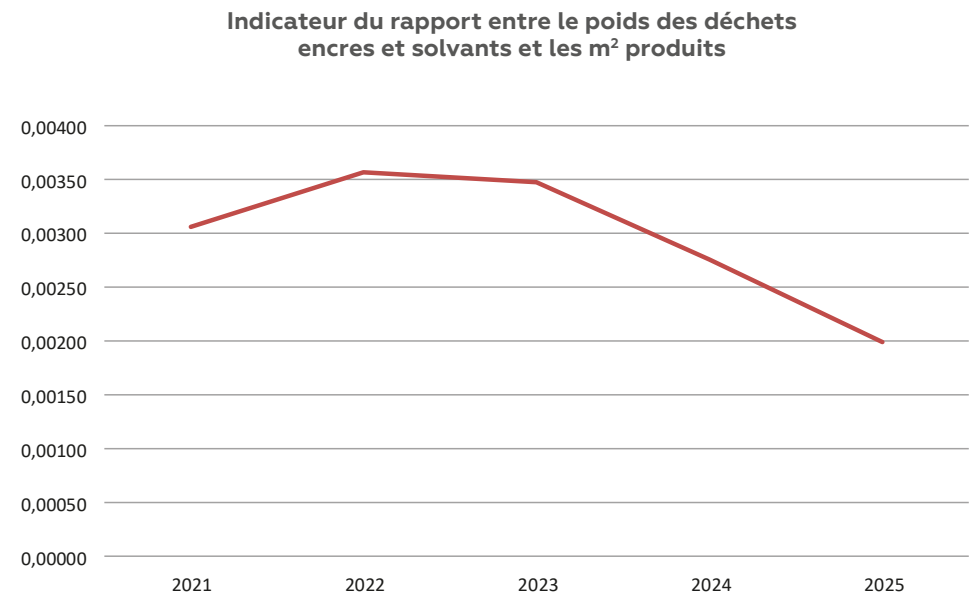
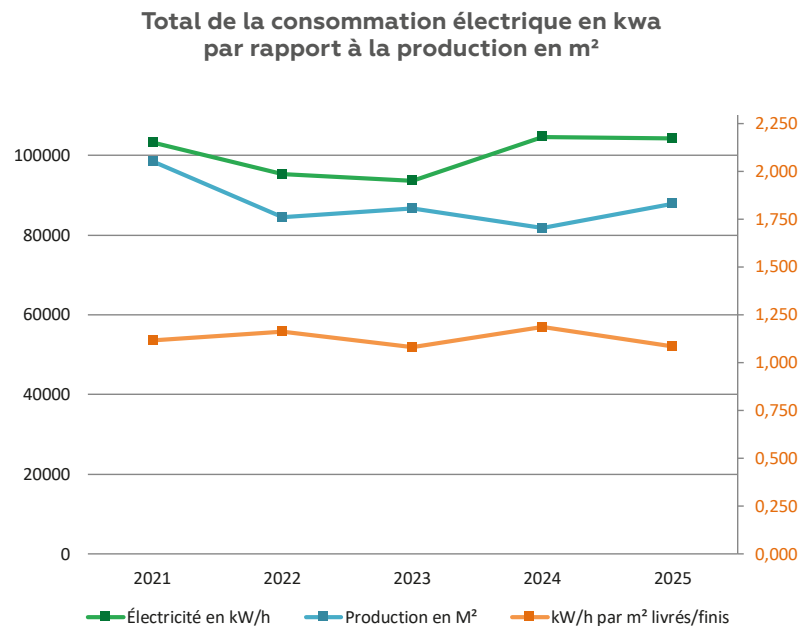
Pourcentage de déchets recyclés ou réutilisés



Comparaison entre le poids total des déchets recyclés et le poids total déchets







Il y n'y a plus de consommation d'encre à base de solvant liée à la production de bâches en 5m en 2023.

DISPOSITIONS JURIDIQUES

Nous déclarons répondre aux principales dispositions juridiques devant être prises en compte par l'organisation pour garantir le respect des exigences légales en matière d'environnement à l'aide du site wallex.wallonie.be et en collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises. Ci-dessous quelques références:

- Obligation générale des producteurs ou détenteurs de déchets (27 juin 1996 - Décret relatif aux déchets (MB: 2/08/1996) modifié pour la dernière fois par le décret 22/12/2021)
- Classification des déchets (10 juillet 1997 - Arrêté du Gouvernement wallon établissant un catalogue des déchets (MB: 30/7/1997 - err 06/09/1997) modifié pour la dernière fois par l'AGW 16 mai 2019)

- Déchets dangereux (09 avril 1992 - Arrêté de l'Exécutif régional wallon relatif aux déchets dangereux (MB: 23.06.1992) modifié pour la dernière fois par l'AGW du 5 juillet 2018 - entrée en vigueur 01/05/2020)





G. PROCHAINE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

Notre prochaine déclaration environnementale **complète** sera publiée en **août 2028**.

Déclaration de Validation



Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

SCHMITZ DIGITAL PRINTING SPRL

En signant la présente déclaration, je certifie:

- Long*

Eric Louys
Compliance Manager
Vincotte nv



Informations de l'entreprise
SCHMITZ DIGITAL PRINTING SPR
Allée des Artisans 3
5590 Ciney
België
BE0860879750

Zoning de Biron / Allée des Artisans, 3
B-5590 CINEY

T 083 21 62 58 / F 083 21 68 72

info@schmitz.be / www.schmitz.be

SOLUTIONS VISUELLES

IMPRESSION
LETTRAGE
ENSEIGNE
SIGNALETIQUE

STAND/PLV
DECORATION
GRAPHISME
WEBDESIGN

